Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Sonopal hart TH/A
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Formulation d'acrylat/méthacrylat durcissant par UV
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Innovation Meditech GmbH Max-Planck-Straße 31 59423 Unna / Germany Tel.: ++49 2303 / 8807-0 Fax: ++49 2303 / 8807-29

· Service chargé des renseignements:

Department Research & Development

Fax: ++49 2303 / 8807-562

Email: sicherheitsdatenblatt@dreve.de • 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: ++49 211 / 797-3350 Plant Fire Department Henkel

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Résine acrylique

diacrylate de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]

(suite page 2)

Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 1)

Vinylester resin

Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinoxide

Pigment concentrate

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un

équipement de protection du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Polymérisation de produit exothermique incontrolée possible en cas de stockage dépassant 60°C ou rayonnement direct du soleil.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
	Résine acrylique	25-50%	
	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335		
CAS: 27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	10-25%	
EINECS: 248-666-3	♦ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		
CAS: 42978-66-5 EINECS: 256-032-2	diacrylate de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]	2,5-10%	
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335		
CAS: 55818-57-0	Vinylester resin	2,5-10%	
	♦ Skin Sens. 1, H317		
CAS: 75980-60-8	Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinoxide	≤2,5%	
EINECS: 278-355-8	Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317		
	Pigment concentrate	≤2,5%	
	1 Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317		

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

The thermal decomposition may cause the formation of irritating vapours or gases or even fire.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un vêtement personnel de protection.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Des gants de protection doivent être changés règuliérement, surtout après contact intensiv avec le produit. Pour chaque travail, il faut choisir un type de gants approprié.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 4)

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile (0,4 mm)

Comme dans le cabinet dentaire il y a souvent des conditions différentes, ces informations ne peuvent être qu'un guide pour la selection des gants de protection appropriés. En particulier, ces informations ne remplacent pas les tests d'aptitude par l'utilisateur.

Cette recommandation se réfère uniquement au produit indiqué dans la fiche de données de sécurité. En cas de mélange avec d'autres substances et en cas de conditions différentes à la norme EN 374 vous devez contacter le fabricant de gants certifiés par CE.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales. Aspect: 				
Forme:	Visqueuse			
Couleur:	Pink opaque			
· Odeur:	Caractéristique			
· Seuil olfactif:	Non déterminé.			
· valeur du pH:	Non déterminé.			
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle				
d'ébullition:	115 °C			
· Point d'éclair	101 °C			
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.			
· Température d'inflammation:	355 °C			

Le produit n'est pas explosif.

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Non déterminé.

· Limites d'explosion:

· Propriétés explosives:

· Température de décomposition:

· Température d'auto-inflammabilité:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

	(suite de la page
· Propriétés comburantes	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,07 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Stable
- · 10.2 Stabilité chimique Stable
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact des agents de réduction.

Réactions au contact des métaux lourds.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
42978-66-5 diacrylate de (1-méthyl-1,2- éthanediyl)bis[oxy(méthyl-2,1-éthanediyle)]				
Oral LD50 6800 mg/kg (rat)				
Dermique LD50 >2000 mg/kg (rabbit)				

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 6)

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets	
HP 4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 13	Sensibilisant
HP 14	Écotoxique

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

		(suite de la page
· 14.2 Désignation officielle de transpor · ADR, ADN, IMDG, IATA	_	
· · · ·	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le trans	port	
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.5 Dangers pour l'environnement:		
· Marine Pollutant:	Non	
· 14.6 Précautions particulières à prend	re par	
l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément	à	
l'annexe II de la convention Marpol et	au	
recueil IBC	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %	
NK	≤2,5	

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Département de Recherche & Développement
- · Contact: Dr. Thomas Veit, Lothar Sutor
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 20.11.2017 Numéro de version 2 Révision: 20.11.2017

Nom du produit: Sonopal hart TH/A

(suite de la page 8)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3